



**Appel à projets pour
le soutien aux
« Collèges doctoraux franco-allemands »
Période de soutien 2028-2031
(nouvelle demande ou prolongation)**

Date limite de dépôt des demandes de soutien

Date limite de manifestation d'intérêt : 30 juin 2026

Date limite de dépôt de la demande de soutien : 31 octobre 2026

Objectif de l'appel à projets

L'objectif du présent appel à projets est de soutenir le développement de formations doctorales structurées franco-allemandes communes et de favoriser les échanges entre chercheurs et chercheuses de la même discipline, ainsi que l'innovation, le transfert de connaissances et la production de publications sur le plan européen et international. La mobilité des doctorant·es, permettant une étroite coopération entre chercheurs et chercheuses français·es et allemand·es, doit figurer au cœur du soutien.

Quels sont les projets pouvant faire l'objet d'un soutien ?

Les formations doctorales devront répondre aux critères suivants :

- concept de formation structuré autour du noyau franco-allemand,
- caractère particulièrement innovant du programme de coopération et de formation, (en particulier concernant les nouvelles demandes),
- qualité, faisabilité et plus-value du programme de formation doctorale et de recherche et de l'insertion professionnelle,
- modules pour l'acquisition de compétences méthodologiques, interdisciplinaires et interculturelles,
- qualité et plus-value de la coopération scientifique,
- aspect international du projet p. ex. par la possibilité d'une procédure de soutenance de thèse binationale comme les cotutelles de thèse ou l'ouverture aux pays tiers,
- excellence scientifique des équipes de recherche impliquées,
- collaboration, coordination et mobilité des équipes de recherche,
- qualité du concept et de la structure d'encadrement,
- engagement financier propre des établissements impliqués dans le projet et autres financements,
- participation d'un nombre significatif de doctorant·es, notamment pour les demandes de prolongation de soutien.

À qui s'adresse cet appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux *écoles doctorales* françaises et aux établissements allemands proposant une formation doctorale structurée.

Les collèges doctoraux franco-allemands sont ouverts à toutes les disciplines. La participation d'un pays tiers peut être envisagée.

Le présent appel à projets concerne :

- les nouvelles demandes de soutien
- les demandes de prolongation de soutien des collèges doctoraux dont le financement prend fin au 31/12/2027.

Dans le cadre d'une première demande de soutien, les établissements porteurs de projets qui le souhaitent peuvent recourir à un soutien financier au travers de l'instrument des « Rencontres préparatoires » pour préparer leur projet de coopération.

L'appel à projets correspondant est disponible sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablisements/appels-a-projets/rencontres-preparatoires>

Soutien attribué

Le soutien financier de l'UFA comprend :

- une subvention forfaitaire destinée aux frais de fonctionnement,
- des aides à la mobilité pour les séjours dans le pays partenaire ou le pays tiers, pour une durée maximale de 18 mois,
- des indemnités d'expatriation pour les programmes en reconduction du soutien, ayant été évalués comme particulièrement innovants et bien structurés et qui en ont fait la demande.

Les règles de financement actuellement en vigueur à l'UFA et à observer pour les collègues doctoraux franco-allemands sont précisées dans un document accessible sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/doctorant/colleges-doctoraux-franco-allemands>

Le soutien de l'UFA, à l'exception des indemnités d'expatriation, est cumulable avec le soutien accordé par la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG), le *Deutsche Akademische Auslandsdienst* (DAAD) et avec les aides financières attribuées aux doctorant·es par le *Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* (MESR) via les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche. Par ailleurs, en cas de financements multiples, les établissements porteurs de projets doivent démontrer, dans le dossier de demande de soutien, la valeur ajoutée du financement accordé par l'UFA.

La durée de soutien est en principe de quatre ans et peut être prolongée pour une période identique à l'issue de l'évaluation positive d'une demande de renouvellement de soutien.

La phase de doctorat peut être effectuée dans le cadre d'une cotutelle de thèse et bénéficier à ce titre d'une allocation supplémentaire de l'UFA. L'appel à projets correspondant est disponible sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/formation-doctorale>

Informations concernant le dépôt d'une demande de soutien

Manifestation d'intérêt : Date limite : 30 juin 2026

Avant de soumettre une demande de soutien, une manifestation d'intérêt doit être effectuée auprès de l'UFA avant le **30 juin 2026** via le formulaire en ligne.

La manifestation d'intérêt permet notamment à l'UFA de chercher des expert·es indépendant·es spécialisé·es dans la discipline concernée, en vue de l'évaluation de la demande de soutien.

Le formulaire web de manifestation d'intérêt peut être rempli en ligne par l'un des établissements en concertation avec ses partenaires. Il est disponible sur le site de l'UFA sous le lien suivant :

<https://www.dfh-ufa.org/promotion/antragsankuendigung-manifestation-dinteret-cdfa>

Le formulaire web dûment complété doit être transmis à l'UFA avant le 30 juin 2026, délai de rigueur, en cliquant sur « Envoyer » une fois toutes les informations saisies. Après la transmission du formulaire « Manifestation d'intérêt » à l'UFA, un accusé de réception contenant un aperçu des données saisies sera envoyé à tou·tes les responsables de programme impliqué·es dans le projet.

Le formulaire de demande de soutien est envoyé par courrier électronique aux établissements porteurs de projet à l'issue de la procédure de manifestation d'intérêt.

Dépôt de la demande de soutien : Date limite : 31 octobre 2026

La demande de soutien est à adresser à l'UFA et devra répondre aux critères formels suivants :

- les établissements devront déposer une demande conjointe en français et en allemand et les deux versions linguistiques devront contenir les mêmes informations. Dans des cas exceptionnels, la demande peut être soumise en anglais. Elle devra toutefois être traduite dans l'une des langues de travail de l'UFA (veuillez contacter l'UFA au préalable si vous envisagez de déposer une demande de soutien en anglais),
- le formulaire de demande de soutien actuel (disponible sous : <https://www.dfh-ufa.org/fr/formation-doctorale>) devra être dûment complété,
- les établissements porteurs de projets déposent leur demande auprès de l'UFA :
 - pour l'établissement partenaire français : sous couvert de la direction des *écoles doctorales*, après validation par la présidence d'université,
 - pour les établissements allemands : après validation par la présidence d'établissement.

Afin de rédiger un dossier de demande de soutien répondant au mieux aux exigences des collèges doctoraux franco-allemands soutenus par l'UFA, en tenant compte des contraintes propres aux établissements et à la discipline dans laquelle s'inscrit le projet, il est recommandé de s'adresser au département « Coursus intégrés et formation doctorale » afin d'obtenir des conseils.

Le formulaire de demande de soutien dûment complété, accompagné des annexes et signatures requises, doit être envoyé par e-mail au format PDF au plus tard le 31 octobre 2026 à l'adresse suivante (objet : « Collèges doctoraux franco-allemands ») : [promotion-doctorat\(at\)dfh-ufa.org](mailto:promotion-doctorat(at)dfh-ufa.org)

Les demandes de soutien incomplètes ou arrivées hors délai ne pourront pas être prises en compte. Si l'envoi a eu lieu par inadvertance ou trop tôt, ou en cas d'autres problèmes, il convient de contacter le département « Coursus intégrés et formation doctorale » de l'UFA.

Les établissements porteurs de projets engagent leur responsabilité quant à l'intégralité et la validité des documents.

Évaluation : Décision de soutien en mai 2027

La demande de soutien est soumise à une procédure d'évaluation particulière. Les critères de qualité, principes, procédures et modalités d'évaluation mis en œuvre par l'UFA sont développés dans le document « *Charte d'évaluation et d'assurance-qualité des programmes d'études et programmes de soutien aux jeunes chercheurs et chercheuses* » accessible à la page suivante :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/evaluation>

À l'issue de ce processus d'évaluation qui constitue l'une des premières missions de l'Université franco-allemande et assure la qualité des programmes qu'elle soutient, une notification de soutien ou non sera communiquée aux établissements porteurs de programmes au plus tard en mai 2027.

Début de soutien en cas de notification de soutien : 1^{er} janvier 2028

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à : [promotion-doctorat\(at\)dfh-ufa.org](mailto:promotion-doctorat(at)dfh-ufa.org) ou

Carole Reimeringer

Pour toute question de fond et les questions relative à la politique de l'UFA

+49 (0)681 93812 -162

[reimeringer\(at\)dfh-ufa.org](mailto:reimeringer(at)dfh-ufa.org)

Sabine Kletzke-Vuković

pour toute question relative à l'évaluation des programmes, la demande de soutien et la mise en œuvre des critères de qualité

+49 (0)681 93812-166

[kletzke\(at\)dfh-ufa.org](mailto:kletzke(at)dfh-ufa.org)

Nicole Schmdit

pour toute question relative au financement et gestion des programmes

+49 (0)681 93812 -116

[schmidt\(at\)dfh-ufa.org](mailto:schmidt(at)dfh-ufa.org)